

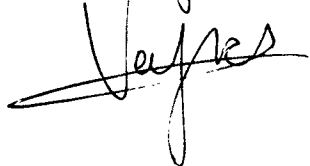
Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHAMBERY - 7301 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/12/2024 - 19461 - 2009 B 00103 - 510 156 169 - A.V.D.

SARL AVD
47 RUE DE LA BARATERIE

73800 COISE SAINT JEAN PIED GAUTHIER

DOCUMENTS FISCAUX

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Pour copie conforme


Désignation de l'entreprise : SARL AVD			Durée ex. en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise :			Durée de l'ex précédent* 12			
47 RUE DE LA BARATERIE			73800 COISE SAINT JEAN PIED GAUTHI			
Numéro SIRET* 51015616900011			Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :			
			Exercice N, clos le : 31/12/2023			
			31/12/2022			
			Brut 1		Amort., provis° 2	
			Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA			
I	Frais d'établissement *	AB		AC		
A N	Frais de développement*	CX		CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaire	AF	80	AG	80	
T	Fonds commercial (1)	AH	34 770	AI	34 770	
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
F P	Avances et ac. sur immob incorp.	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
I C	Constructions	AP		AQ		
M	Installat° tech., matériel et outillage ind	AR	73 150	AS	65 325	
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	58 952	AU	30 822	
P	Immobilisations en cours	AV	84 868	AW	84 868	
B	Avances et acomptes	AX		AY		
I	Participations évaluées (mise en équ)	CS		CT		
L F	Autres participations	CU	150	CV	150	
I I	Créances rattachées à des participat°	BB		BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	20	BE	20	
E	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	3 830	BI	3 830	
TOTAL (II)			BJ	255 819	BK	96 226
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	61 883	BM	61 883	
C T	En cours de production de biens	BN		BO		
T	En cours de production de services	BP		BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
C K	Marchandises	BT		BU		
I S	Avances et ac versés sur cdes	BV		BW		
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	101 096	BY	845	
C R	Autres créances (3)	BZ	12 754	CA	12 754	
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
L D	VMP(dt act° propres)	CD	9 792	CE	9 782	
I	Disponibilités	CF	98 235	CG	98 235	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	265	CI	265	
TOTAL (III)			CJ	284 026	CK	10 627
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
U	Primes de remboursement des obl (V)	CM				
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)			CO	539 845	1A	106 853
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) part à - d'1 an des immob fin nettes	CP	3 830	(3) Part à + d'un an
Clause de rés de prop *			Immobilisations :	Stocks :	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2024

Désignation de l'entreprise : SARL AVD		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 150 000)	DA	150 000	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 000	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art vivants* EJ)	DG	26 105	26 105
	Report à nouveau	DH	8 698	-9 152
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	20 450	17 850
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	220 253	199 803
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	115 719	25 867
	Emp et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	14 573	11 235
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	47 195	38 819
	Dettes fiscales et sociales	DY	35 252	85 639
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	212 739	161 561
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	432 992	361 365
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	124 980	144 616
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH		209

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2 Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à poste 3	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL I	KD	34 850	KE		KF
C	Terrains		KG		KH		KI
R	Constructions		KJ		KK		KL
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KM		KN		KO
R	Autres immob. corporelles		KP		KQ		KR
E	Avances et acomptes		KS	72 151	KT		KU
S	TOTAL III		LN	130 167	LO		LP
F	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
I	Autres participations		8U	150	8V		8W
N	Autres titres immobilisés		1P	20	1R		1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	3 830	1U		1V
	TOTAL IV		LQ	4 000	LR		LS
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		OG	169 017	OH		OJ
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	
						Réévaluation légale ou évaluation en équivalence 4	
						valeur d'origine des immobilisations en fin	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	C0		D0		D7
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	LV		LW	34 850	1X
C	Terrains		LX		LY		LZ
R	Constructions		MA		MB		MC
P	Install. tech., matériel et outillage ind.		MD		ME		MF
R	Autres immob. corp.		MG		MH		MI
E	Avances et acomptes		MJ		MK	73 150	ML
S	TOTAL III		MM		MN	6 315	MO
F	Participations évaluées (mise en équ.)		MP		MQ	48 942	MR
I	Autres participations		MS		MT	3 695	MU
N	Autres titres immobilisés		MV		MW		MX
	Prêts et autres immob. financières		MZ		NA	84 868	NB
	TOTAL IV		ND		NE		NF
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		NG		NH	216 969	NI
	Participations évaluées (mise en équ.)		0U		M7		0W
	Autres participations		0X		0Y	150	0Z
	Autres titres immobilisés		2B		2C	20	2D
	Prêts et autres immob. financières		2E		2F	3 830	2G
	TOTAL IV		NJ		NK	4 000	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		OK		OL	255 819	0M

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise : SARL AVD

Néant

*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal tech mat et out industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col 1, ceux portés col 2
- (2) Porter dans cette col le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement
- (4) Ce montant comprend le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées"

CADRE B

Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice

2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice

3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

Désignation de l'entreprise SARL AVD										Néant		*
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*												
IMMOB AMORTISSABLES		Montant des amort au début de l'ex		Augmentations dotations de l'ex		Diminutions amort afférents aux elts sortis de l'actif repnses		Montant des amort à la fin de l'ex				
Frais d'établ et développement		CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles		PE	80	PF		PG		PH	80			
TOTAL I		RK	80	RM		RN		RO	80			
Terrains		PI		PJ		PK		PL				
- Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ				
Construct° - Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU				
- Installations générales, agencements et aménagements des		PV		PW		PX		PY				
Inst tech, matériel et outillage ind		PZ	61 934	QA	3 391	QB		QC	65 325			
- Installations générales, agencements et aménagements		QD	5 157	QE	267	QF		QG	5 425			
Autres immob - Matériel de transport		QH	14 079	QI	9 049	QJ		QK	23 127			
- Matériel de bureau et informatique, mobiliier		QL	1 231	QM	1 039	QN		QO	2 270			
- Emballages récup et div		QP		QR		QS		QT				
TOTAL II		QU	82 401	QV	13 746	QW		QX	96 146			
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	82 481	OP	13 746	OQ		OR	96 226			
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
Immobilisat° amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel					
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I		R	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
C Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
O Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
N Inst gales, agn		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Instal techn, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
C Inst gales, agenc et am div		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
O Mat de transp		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
R Mat bur & inf mob		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
P Emb récup, div		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III		NL			N			NO				
TOTAL général (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)		N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)		NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9 SP		Z8 SR				
Primes de remboursemt des obligations												

Désignation de l'entreprise : SARL AVD		Néant				*	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Prov. pour reconst. des gisements miniers et p	3T	TA	TB	TC			
P Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF			
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI			
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6			
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM			
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
& Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A			
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K			
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER			
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U			
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D			
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H			
P immobilisations - titres mis en équ	02	03	04	05			
R - titres de participat°	9U	9V	9W	9X			
E - autres immob. fin (1)*	06	07	08	09			
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
I Sur comptes clients	6T	207 6U	638 6V	845 6W			
A Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	9 782 6Y	6Z	9 782 7A			
TOTAL III	7B	9 989 TY	638 TZ	10 627 UA			
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	9 989 UB	638 UC	10 627 UD			
- d'exploitation		UE	638 UF				
Dont dotations et reprises - financières		UG	UH				
- exceptionnelles		UJ	UK				
Titres mis en équ. montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C G I				10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision							
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI							

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2024

Désignation de l'entreprise		SARL AVD				Néant		*
-----------------------------	--	----------	--	--	--	-------	--	---

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3	
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations		UL		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		US	
	Autres immobilisations financières		UT	3 830	3 830	
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux		VA	3 620	3 620	
	Autres créances clients		UX	97 477	97 477	
	Cré. repr. * (Prov dépr UO)		Z1			
	Personnel et comptes rattachés		UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 469	6 469	
		Autres impôts, taxes, versements assim.	VN			
		Divers	VP			
	Groupes et associés (2)		VC	6 200	6 200	
	Débiteurs divers (dt créances rel à op pens de titres)		VR	85	85	
	Charges constatées d'avance		VS	265	265	
	TOTAUX		VT	117 946	117 946	
	RE N V O I	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD		
			Montant remboursements obtenus en cours d'ex	VE		
(2)		Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF			

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
		Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit(1)	VG			
		à 1 maximum à l'origine à + de 1 an à l'origine	VH	115 719	27 960	26 785
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	47 195	47 195	
		Personnel et comptes rattachés	8C	9 478	9 478	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	21 972	21 972	
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	457	457		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 873	2 873		
Collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	472	472		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattaché	8J			
		Groupes et associés (2)	VI	14 573	14 573	
		Autres dettes (dt celles relatives à des opér de pension de titre	8K			
		Dettes représentatives de titres empruntés*	ZZ			
		Produits constatés d'avance	8L			
TOTAUX		VY	212 739	124 980	26 785	60 974
RE N V O I	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ	99 868		
		Emprunts remboursés en cours d'ex	VK	9 808		
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			

Désignation de l'entreprise SARL AVD										Néant ☐		Exercice N, clos le 31/12/2023		
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 20 450		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés										WB				
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art 39-4 du C G I) et autres amortissements non déductibles			WE		XE				
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art 39-4 du C G I *			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			W						
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexes D)			RB						
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf tableau 2067)			XX		XW				
Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis)			XZ						
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI										XY				
Impôts sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)										I7		3 609		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G I E *			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art 208B CGI			L7		K7		
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)										I8				
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%										ZN				
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme										WN				
réalisées au cours des exerc antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions										WO				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR				
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)			SU		Zone d'ent* (act exo)			SW		WQ				
Dont						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro			M8		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage										Y3				
TOTAL I										WR		24 059		
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G I E *										WT				
Prov et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex (tab 2058-B cadre III)										WU				
Régimes		Plus-values - imposées aux taux de 15% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR) *								WV				
imposition		nettes - imposées aux taux de 0%								WH				
		- imposées aux taux de 19 %								WP				
particuliers		à - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW				
et impos		long terme - imputées sur déficits antérieurs								WB				
différées		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6				
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ				
		Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))								XA				
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)								ZX				
Deduction autorisée au titre des invest réalisés dans les collectivités d'Outre-mer										ZY				
Majoration d'amortissement *										XD				
Mesures		Entreprise nouvelle 44 septies		K9		Entreprise nouvelle art 44 sexes		L2		Jeunes entreprises innovantes (art 44 sexes A)		L6		
d'incitation						Sociétés d'investissement immo		K3		Zone de reconstruc défense (art 44 terdecies)		PA		
		Zone franche urbaine - TE (art 44 octies)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44)		1F		Zone franche d'activités NG (art 44 quaterdecies)		XC		
		Zone de revitalisation rurale (44)		PC		Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS				
Dédut div (cf feuillet séparé)			dont déd except (art 39 decies)			Créance dé gagée par le report en arrière du déf (IS)			ZI		XG			
			dont déd except pour investissement (art 39 decies A)			dont déd except pour investissement (art 39 decies B)								
			dont déd except pour investissement (art 39 decies C)			dont déd except pour investissement (art 39 decies D)								
			dont déd except pour investissement (art 39 decies E)											
			dont déd except pour investissement (art 39 decies F)			dont déd except pour investissement (art 39 decies G)								
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2				
TOTAL II										XH				
III. RESULTAT FISCAL										XI		24 059		
Résultat fiscal avant imputation					bénéfice (I moins II)					XJ				
des déficits reportables :					déficit (II moins I)					ZL				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										XL				
Déficits ant imputés sur les résultats de l'ex (entreprises à l'IS)										XO				
RESULTAT FISCAL BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)										XN		24 059		

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B

2024

Désignation de l'entreprise : SARL AVD				Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	0
Déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4Ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)				YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis A1 du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art 39-1, 1° bis A1 2 du CGI*				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges*					
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Total des provisions pour risques et charges				8X	8Y
Provisions pour dépréciation*					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Total des provisions pour dépréciation				9D	9E
Charges à payer					
				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
Total des provisions pour charges à payer				9K	9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032					
TOTAUX				YN	YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A					
				ligne WI	
				ligne WU	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise		SARL AVD		Néant		*	
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT							
Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie		0C					
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		0D				17 850	
Prélèvements sur les réserves		0E					
TOTAL I		0F				17 850	
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB					
	- Autres réserves	ZD					
	Dividendes	ZE					
	Autres répartitions	ZF					
	Report à nouveau	ZG				17 850	
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH		17 850	
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.							
RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N		EXERCICE N - 1	
Engagements		- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail) J7 - Engagements de crédit-bail immobilier - Effets portés à l'escompte et non échus		YQ YR YS			
Détails des postes	Autres	- Sous-traitance		YT		8 743 308	
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 166		XQ		30 437 30 395	
		- Personnel extérieur de l'entreprise		YU		27 507 9 089	
	achats et charges externes	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS		6 793 7 548	
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV			
	impôts et taxes	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles) ES		ST		53 541 57 564	
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052		ZJ		127 021 104 903	
- Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW		1 406 1 411			
T.V.A.	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS		9Z		1 518 1 784		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052		YX		2 924 3 195		
	- Montant de la TVA collectée		YY		107 619 105 098		
Divers	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ		57 468 49 217		
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2023)*		OB		120 041		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*		OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la soc		ZK		%		
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE		XP				
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder 0 = non, 1 = oui)		ZR				
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI		RH				
	Régime de groupe	Société Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe JA	PV à 15%	JK	PV à 0% (1	JL	
			PV à 19%	JM	Imputations	JC	
Groupe résultat d'ens JD		PV à 15%	JN	PV à 0% (1	JO		
		PV à 19%	JP	Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe Indiquer 1 pour soc mère ou 2 pour filiale JH		N°SIRET de la société mère JJ					

Désignation de l'entreprise SARL AVD						Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 %	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			19 % (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				+
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice			+	+	+	
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme			-	-	-	
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+	+

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AVD		Néant		*	
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)			
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis) (1) *			
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art 219 la sexies 0 du CGI) (1)			
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%	
1		2	3	4	
Moins-values nettes N					
Moins-values N-1					
nettes à long terme N-2					
subies au cours N-3					
des dix exercices N-4					
antérieurs N-5					
(montants restant à N-6					
déduire à la clôture N-7					
du dernier exercice) N-8					
N-9					
N-10					
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES					
Origine	Moins-values		Imputations sur les PVL T à 15 % ou 19%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice			
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values N-1					
nettes à long N-2					
terme subies N-3					
au cours des N-4					
dix exercices N-5					
antérieurs N-6					
(montant restant N-7					
à déduire à la N-8					
clôture du dernier N-9					
exercice) N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2024

Désignation de l'entreprise : SARL AVD		Néant				*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*						
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4					
opérés - ne donnant pas lieu à compl d'impôt sur les sociétés	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : SARL AVD		Néant		*
Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Durée en nombre de mois 12
Effectifs moyens du personnel				
	YP	3,00		
dont apprentis	YF			
dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	538 720		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0		
Refecturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0		
Total 1	OX	538 720		
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0		
Subv. d'exploitation reçues	OF	0		
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0		
Total 2	OM	0		
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
Achats	ON	215 611		
Variation négative des stocks	OQ	2 189		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	0		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	30 437		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0		
Total 3	OJ	248 238		
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE				
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	290 482	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form 1329 AC et 1329 DEF)	SA	290 482		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	538 720		
Effectifs au sens de la CVAE	EY	3,00		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX			
Période de référence	Du	01/01/2023	Au	31/12/2023
Date de cessation	HR			

S.A.R.L. AVD
Capital : 150.000 euros
Siège social : lieudit « Pont de Coise »
73800 COISE SAINT JEAN PIED GAUTHIER
R.C.S. CHAMBERY 510 156 169

EXTRAIT

DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 20 JUIN 2024

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, qui s'élève à vingt mille quatre cent quarante neuf euros et soixante neuf centimes (20.449,69 €), au compte « AUTRES RESERVES ».

Pour extrait conforme

Le gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the text 'Le gérant'.